

Projet de loi d'Urgence Agricole : il est urgent de voter contre !

Juin 2026

La CGT-INRAE constate que les mesures diverses contenues dans le projet de loi d'urgence agricole, adoptées au parlement dans une première lecture grâce à une majorité de droite et d'extrême droite, ne répondent en rien aux problèmes existentiels des agriculteurs, tout en augmentant les risques environnementaux liés à des pratiques agricoles irrationnelles.

Le projet gouvernemental a été écrit dans un mouvement corporatiste au profit d'une frange étroite d'agriculteurs représentés par les syndicats patronaux assumés de l'agriculture : FNSEA, Jeunes Agriculteurs et Coordination Rurale.

Ce projet de loi a une visée purement électoraliste.

En premier lieu, il ne présente aucune des mesures qui devraient être prises pour l'avenir des exploitations familiales et des salariés agricoles, dans une démarche agroécologique et pour notre souveraineté alimentaire, comme notamment :

- La sécurisation des revenus par l'instauration de prix plancher sous contrôle d'organismes d'Etat dans chaque filière de production végétale ou animale.
- La nationalisation des grandes entreprises de l'industrie agroalimentaire.
- L'interdiction de l'importation de produits obtenus avec des techniques dangereuses pour l'environnement et les travailleurs agricoles, et donc l'arrêt des accords de libre-échange en cours (Mecosur, CETA ...).
- Une aide d'urgence à la formation et à l'installation des jeunes, suffisante pour stopper la régression du nombre d'exploitations.
- Un soutien massif à la diversification et en premier lieu à l'intégration entre agriculture et élevage. Cela demande des mesures d'aménagement du territoire, y compris en prenant en compte le partage équitable de l'eau et la protection des captages.
- Le respect des données scientifiques concernant les techniques agricoles et tout particulièrement la dangerosité des phytosanitaires et la gestion des ressources naturelles, au premier rang desquelles l'eau.
- Le renforcement des organismes de contrôles (OFB, inspection du travail...), notamment *via* un plan massif de recrutement d'agents titulaires dans ces organismes et la sécurisation de leurs agents dans leurs démarches sur le terrain.

A l'inverse, ce projet de loi d'urgence abaisse fortement les capacités de réagir face à des projets hautement discutables aux plans sociaux et environnementaux comme certains élevages industriels ou certains projets de réserves de substitution.

Et il déstabilise gravement les équilibres entre les parties au sein des instances de gestion des eaux, en désorganisant l'arbitrage collectif des usages.

Ce projet de loi recule ainsi sur le front du respect des ressources et de la biodiversité. Il menace des zones écologiquement fragiles et nécessaires en rendant plus difficile leur défense.

Pour ce qu'elle ne fait pas, autant que par les reculs qu'elle précise, cette loi d'urgence manque sa cible et fera des dégâts.

Une autre loi d'urgence doit être mise en chantier au plus vite.

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



Bulletin d'adhésion à retourner
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'Ecole
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :